

Rapport d'activité 2019 des Cap emploi

(Données consolidées au 31 décembre 2019)

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

179 883
personnes
en accompagnement
au 31 décembre 2019

116 077
employeurs accompagnés :
100 573 entreprises
privées **15 504** employeurs
publics

MOYENS MOBILISÉS

Une hausse des formations qualifiantes, diplômantes et certifiantes

- ▶ **24 226** entrées en formation qualifiante, diplômante ou certifiante (+12,9 % vs 2018)
- ▶ **12 259** entrées en formation pré qualifiante et remise à niveau (+7,5 % vs 2018)
- ▶ **1 562** Comptes Personnels de Formation mobilisés dont 90 % sur des formations qualifiantes, diplômantes ou certifiantes

Une mobilisation toujours importante des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)

15 600 PMSMP + 13,3% vs 2018

20 % des PMSMP aboutissent à la signature d'un contrat au sein de l'entreprise ou de l'établissement d'accueil de la personne.

PLACEMENTS

84 658
placements réalisés en 2019

80 %
placements
en entreprises privées

20 %
placements auprès
des employeurs publics

- ▶ **15 248** CDI
- ▶ **2 119** créations d'entreprise (+ 16,1% vs 2018)
- ▶ **3 512** contrats de professionnalisation et d'apprentissage (+14 % vs 2018 pour les contrats d'apprentissage)

98
Cap emploi

2 200
salariés

Plus de
225 000
personnes
accompagnées

Plus de
160 000
employeurs
ont fait appel
aux services
Cap emploi

ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les missions de maintien dans l'emploi ont été intégrées au sein des Cap emploi

45 328

+ 8,3 % vs 2018

salariés, agents de la fonction publique et travailleurs indépendants accompagnés pour un maintien dans l'emploi en 2019.

LES MAINTIENS DANS L'EMPLOI

21 171

+ 8,9 % vs 2018

maintiens sur 23 233 parcours clos en 2018, soit un taux de maintien de **91%** hors causes exogènes.

86 % des signalements proviennent des 3 principaux acteurs impliqués dans les situations individuelles de maintien dans l'emploi interagissant avec les Cap emploi :

Avec 46 % des signalements, les services de santé au travail sont les premiers

orienteurs vers les services Cap emploi, sollicitant ainsi leur expertise sur les situations individuelles.

La part des signalements effectués par les employeurs est de 25 %

La part des signalements effectués par les personnes est de 15 %

ÉVOLUTIONS ET TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

Depuis la mise en œuvre des nouvelles missions des Cap emploi au 1^{er} janvier 2018

68%

des personnes sans solution de maintien ont poursuivi leur accompagnement.

LES MOYENS MOBILISÉS

MON CONSEIL
EN ÉVOLUTION
PROFESSIONNELLE

Une forte montée en charge du Conseil en Évolution Professionnelle liée à la délivrance du CÉP salariés depuis le 1^{er} janvier 2018

Rappel : les Cap emploi sont reconnus opérateurs du CÉP dans la loi du 5 mars 2014 et dans la loi « La liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018 au même titre que Pôle emploi, les Missions Locales et l'APEC.

101 513

CÉP ont été délivrés en 2019
+ 30,7 % vs 2018

